

Version française certifiée

REPUBLIQUE D'AUTRICHE  
Conseil d'accréditation  
A-1010 Vienne, Palais Harrach  
Freyung 3  
Tél. : +43 (1) 53120-5673  
Fax : +43 (1) 53120-815673

Au recteur  
Alfred Pritz  
Sigmund Freud Privatuniversität Wien  
Schnirchgasse 9a  
1030 Vienne

A Vienne, le 27 avril 2009  
N° de dossier : I/17/3/19-2009

**DECISION ADMINISTRATIVE**

Relative à la demande de La Sigmund Freud Privat Universität Wien en date du 11 juillet 2008, de compléter la décision administrative relative à l'accréditation datant du 7 juillet 2005 (n° de dossier I/17/44-2005), ainsi que modifié par la décision du 13 mars 2009 (n° de dossier I/17/2/11-2009) en ajoutant les études de *Bakkalaureat* en sciences psychothérapeutiques et des études de *Magister* en sciences psychothérapeutiques sur le site de Paris, il est décidé comme suit :

**ENONCE**

1° La demande en date du 11 juillet 2008 de compléter la décision administrative relative à l'accréditation d'une université privée datée du 7 juillet 2007 (n° de dossier I/17/44-2005) en ajoutant les études de *Bakkalaureat* en sciences psychothérapeutiques et des études de *Magister* en sciences psychothérapeutiques sur le site de Paris, est approuvée sur la base des §§ 2 et 3 alinéa 5 loi autrichienne sur l'accréditation des universités (UniAkkG), BGBl I n° 168/1999 ainsi que modifiée, conjointement avec le § 56 de la loi générale sur les procédures administratives (AVG), BGBl. N° 51/1991 ainsi que modifiée.

2° Conformément au § 5 alinéa 2 et 3 de l'UniAkkG, le point 4 de l'énoncé de la décision administrative du 7 juillet 2005 (n° de dossier I/17/44-2005) est modifié. Son nouveau libellé est le suivant :

L'université privée a le droit d'offrir et de mettre en œuvre les études suivantes qui se terminent par les titres universitaires suivants (§ 5 alinéa 2 chiffres 3 et 4 UniAkkG) :

### Site de Vienne

Cursus	Type	Durée	ECTS	Grade académique	Abréviation
Sciences psychothérapeutiques	Etudes de <i>Bakkalaureat</i>	6	180	Bakkalaurea/Bakkalaureus en sciences psychothérapeutiques	Bakk. pth.
Sciences psychothérapeutiques	Etudes de <i>Magister</i>	4	120	Magistra/Magister en sciences psychothérapeutiques	Mag. pth.
Sciences psychothérapeutiques	3 <sup>e</sup> cycle	4	120	Sciences psychothérapeutiques	Dr. scient. pth.
Psychologie	Etudes de <i>Bakkalaureat</i>	6	180	Bakkalaurea/Baccalaureus en psychologie	Bakk. Psych.
Psychologie	Etudes de <i>Magister</i>	4	120	Magistra/ Magister en psychologie	Mag. psych.
Psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent	Formation universitaire	4	92	Master of Arts	MA
Méthodologie de recherche empirique et statistique	Formation universitaire	4	120	Master of Arts	MSc
Psychologie des transports	Formation universitaire	4	91	Master of Arts	MSc

### Site de Paris

Cursus	Type	Durée	ECTS	Grade académique	Abréviation
Sciences psychothérapeutiques	Etudes de <i>Bakkalaureat</i>	6	180	Bakkalaurea/Bakkalaureus en sciences psychothérapeutiques	Bakk. pth.
Sciences psychothérapeutiques	Etudes de <i>Magister</i>	4	120	Magistra/Magister en sciences psychothérapeutiques	Mag. pth.

3° Les frais de procédure conformes aux § 76 et 53 a AVG (loi administrative générale) conjointement avec les §§ 24 à 37 de la loi sur les honoraires (GebAG) 1975, BGBl n° 136/1975 ainsi que modifiées, s'élèvent à 3.988,10 euros. Verser le montant en-dedans de trois semaines sur le compte n° 5030006, motif paiement « conseil d'accréditation 1/31268 SFPU site de Paris ».

### MOTIFS

#### Procédure

La Sigmund Freud Privat Universität Wien (ci-après « SFPU » ou « demandeur ») a été accréditée comme université privée par voie de décision administrative émise par le conseil d'accréditation autrichien en date du 31 août 2005.

Elle offre actuellement les études et formations universitaires suivantes :

- *Bakkalaureat* (licence) en sciences psychothérapeutiques
- études de *Magister* (maîtrise) en sciences psychothérapeutiques
- 3<sup>e</sup> cycle en sciences psychothérapeutiques
- études de *Bakkalaureat* (licence) en psychologie.
- études de *Magister* en psychologie
- formation universitaire en psychothérapie pour enfants et adolescents
- formation universitaire en méthodologie empirique et statistique

- formation universitaire en psychologie des transports.

Le demandeur a soumis le 11 juillet 2008 une demande d'accréditation du site de Paris.

Le dr. Guy Haug, MA MBA, a été nommé rapporteur de cette procédure.

Un mandat d'amélioration a été émis. Après prolongation du délai d'amélioration et consultation du secrétariat, le demandeur a accompli cette amélioration en soumettant la demande révisée finale le 21 octobre 2008.

Après un débat dans une réunion du 24 octobre 2008, il a été décidé qu'un expert suisse francophone (centre d'intérêt : employés chercheurs en nombre suffisant) et un expert français (centre d'intérêt : jugement et intégration de la formation dans le système éducationnel supérieur français) soient nommés comme experts.

Par la suite, il a été décidé par circulaire de nommer les experts suivants : le prof. Christian Kelche, doyen de la faculté de psychologie de l'université de Strasbourg, et le dr. Franz Caspar, professeur de psychologie clinique et de psychothérapie à l'université de Berne.

En raison du refus du dr. Caspar, Nicholas Duruz, professeur émérite à l'institut de psychologie de l'université de Lausanne, a été nommé comme expert.

(Pour une meilleure lisibilité, les experts seront uniquement nommés par leurs noms par la suite.)

Le demandeur n'a pas avancé d'objection contre les experts.

Une visite du site parisien a eu lieu le 17 janvier 2009, à laquelle ont participé les experts, les rapporteurs, M. Fiorioli du secrétariat, ainsi que les représentants responsables de l'organisation, de l'enseignement et de la recherche (pour le demandeur).

Le 26 janvier 2009, le dossier a été complété par d'autres éléments, tel que spécifié au cours de la visite. Début février 2009, les deux expertises ont été reçues. La SFPU a pris position par écrit du 9 mars 2009.

Les documents suivants ont été pris en compte dans la décision :

- la demande du 11 juillet 2008 et la demande révisée du 21 octobre 2008 ;
- les éléments ajoutés le 26 janvier 2009 ;
- les expertises fournies par les experts ;
- la prise de position du demandeur relative à l'expertise du 9 mars 2009.

Il résulte de l'état des lieux et des expertises :

## **1 Objet de la demande**

### **1.1 Site de Paris**

La SFPU a l'intention de créer une succursale (établissement) à Paris. Cet établissement portera le nom *Centre Universitaire Privé Sigmund Freud*.

Ceci signifie que même pour les études proposées à Paris, la SFPU de Vienne émet les diplômes et que les titres sont accrédités en Autriche. Du point de vue français, il s'agit de titres universitaires étrangers reconnus qui ne sont pourtant pas automatiquement équivalents aux titres français, avec

tous les droits et prérogatives que cela implique. En France, la succursale a en plus le statut d'*établissement d'enseignement supérieur privé*, qui est habilitée à conférer les titres d'*European Bachelor* et *European Master*. Ce statut n'est toutefois pas pertinent pour la question de l'accréditation autrichienne. En effet, l'accréditation autrichienne ne couvre pas les titres d'*European Bachelor* et *European Master*.

## 2 Etudes

Selon la demande, les études suivantes sont proposées sur le nouveau site :

- *Bakkalaureat* (licence) en sciences psychothérapeutiques
- *Magister* (maîtrise) en sciences psychothérapeutiques.

Des études de 3<sup>e</sup> cycle accréditées en Autriche ne sont actuellement pas proposées sur le site de Paris. Les étudiants de doctorat doivent s'inscrire à Vienne. L'attention de la SFPU a été attirée sur le fait que des études de 3<sup>e</sup> cycle sur le site de Paris nécessitaient une accréditation propre.

Les programmes d'études accrédités seront alors repris pour les études concernées sur le nouveau site. Les règlements des études et des examens accrédités seront alors applicables. Le suivi de la mise en œuvre des filières incombe aux responsables des filières de la SFPU de Vienne, les directeurs des filières de Paris étant chargés de l'organisation pratique.

Ne seront pas détaillés ici les contenus des programmes déjà accrédités. Toutefois, M. Duruz critique que les descriptions des cours ne sont pas encore disponibles en français. Suite à un commentaire oral du recteur de la SFPU (19 mars 2009), ces descriptions devraient être fournies au plus tard à la rentrée académique de 2009.

En ce qui concerne l'intégration des études dans le système académique français, l'expert français Kelche s'est montré très positif : « L'utilité et l'opportunité d'une telle offre d'études (Bachelor, Master) pour les étudiants français me paraissent extrêmement intéressantes, car elles combler un manque dans l'enseignement de la discipline et offrent une nouvelle approche et un nouvel accès à la psychanalyse que les modèles communs actuels. »

Les deux experts saluent l'approche transversale des programmes d'études comme une alternative à la prépondérance des théories freudiennes en France, même si M. Duruz souhaiterait que la diversité des écoles soit encore plus ancrée dans le programme.

Dans le cadre des programmes de formation continue et des écoles d'été, le site de Paris a déjà commencé à proposer certaines parties des cursus de *Bakkalaureat* et de *Magister* en psychothérapie. Il est prévu que ces parties soient validées pour les cursus accrédités après accréditation du site.

Des entretiens avec les étudiants des cours déjà existants – qui se sont montrés très motivés et fiers – il relève d'une part qu'ils étaient informés que les programmes n'étaient pas encore accrédités, et d'autre part, qu'ils appréciaient la SFPU comme alternative à l'orientation freudienne de l'enseignement en France en la matière.

## 3 Recherche et coopération internationale

Certains projets de recherche ont été esquissés dans la demande que les responsables des filières, MM Muyard et Reynaud, ont détaillés au cours de la visite. M. Duruz remarque de manière critique dans son expertise que ces projets étaient assez vagues en ce qui concerne leur mise en œuvre (ressources matérielles et intellectuelles, coopération avec des centres de recherche français). La SFPU détaille dans sa prise de position que les structures nécessaires à cette succursale ne pourront être aménagées qu'après l'accréditation. On peut supposer que la mise en place de la recherche à un

deuxième site doit être vue comme étant liée aux ressources du site principal. Il relève des CV soumis à un moment ultérieur que le personnel permanent prévu dispose d'expérience en recherche. Au vu de la coopération internationale on peut supposer qu'elle s'inscrit dans les activités du site principal.

#### **4 Personnel**

##### **4.1 Personnel administratif**

Il est prévu que le personnel administratif sur le site se compose d'un secrétaire à temps plein et d'un comptable également à temps plein. La direction du site de Paris sera assurée par Nicole Attali et Nicole Aknin qui sont également des enseignants (Les deux ne font pas partie des salariés, parce qu'elles participent aux bénéficiaires en tant qu'associés).

##### **4.2 Personnel académique**

###### **Etudes de *Bakkalaureat***

Jean-Pierre MUYARD, responsable de la filière (temps plein – 40 heures)

Annyck DRAY (mi-temps – 20 heures)

Edmond MARC (mi-temps – 20 heures)

###### **Etudes de *Magister***

Hervé RAYNAUD, responsable de la filière (temps plein – 40 heures)

Carlos CAVALCANTI (mi-temps – 20 heures)

Fabrice LOMBARD (mi-temps – 20 heures)

M. Kelche a jugé dans son expertise comme suffisante la qualification du personnel permanent pour satisfaire au critère de base 4. M. Duruz, par contre, a exprimé des doutes dans son expertise quant aux qualifications des MM Muyar, Dray, Cavalcanti et Lombard vis-à-vis du critère de base 4 : leurs activités académiques ne sont pas suffisamment visibles sur leurs CV. Ce n'est que lors du deuxième envoi que des CV complets du personnel permanent ont été fournis, lesquels montrent que le personnel permanent possède les qualifications requises. L'objection de départ exprimée par M. Duruz n'a plus raison d'être.

Les chargés de cours externes (dont les CV ont été joint à la demande) n'ont pas fait l'objet de critiques.

Tous les enseignants sont membres du personnel de la SFPU et sont nommés par le sénat de la SFPU après demande par le membre du sénat représentant le site de Paris. Pour la procédure de sélection du personnel, et en particulier la procédure de recrutement de futurs titulaires d'une chaire, les règles existantes de la SFPU s'appliquent. Les représentants du site de Paris feront partie des commissions correspondantes.

#### **5 Assurance qualité**

La SFPU décrit dans la demande quelles mesures d'assurance qualité sont prévues pour la coordination des deux sites. Dans ce cadre, le statut de la SFPU a été modifié de sorte que des représentants du site de Paris soient délégués aux instances académiques. Or, la visite a révélé que ces mesures prévues n'ont pas encore été mises en œuvre et que dans certains domaines (par exemple l'organisation des examens), des lacunes sont à constater. Ceci a également été critiqué dans les expertises. C'est pourquoi dans l'envoi du 26 janvier 2009. La SFPU a présenté des règles détaillées pour le recrutement et les nominations d'enseignants, les procédures d'admission/ de validation et le déroulement des examens.

Afin de garantir l'application de ces règles, la SFPU a dans sa prise de position mentionné les mesures supplémentaires suivantes :

« 1° Mme Elisabeth Vykoukal, vice-recteur à Vienne, parlant français et assurant les tâches et la direction de l'administration interne à Vienne, passera une semaine par mois à Paris la première

année académique, afin de soutenir la mise en place de l'administration. Pendant son absence, elle sera représentée par M. Reichmayr qui parle couramment le français et qui sera à disposition comme interlocuteur à Vienne.

2° M Mohammed Ly est employé comme assistant scientifique à raison de 20 heures par semaine, afin d'assister Mme Vykoukal (par exemple traduction de formulaires, description de cours). Le français est sa langue maternelle et il écrit et parle couramment l'allemand. »

## **6 Financement, locaux, équipement**

L'administration du site se trouve au n° 28, avenue Hoche, 75008 Paris. L'enseignement a lieu dans des locaux loués au Centre Culturel Irlandais, 5, rue des Irlandais, 75005 Paris.

Lors de la visite, les représentants de la SFPU ont déclaré que des bibliothèques publiques de Paris et donc la littérature spécialisée seraient à la disposition des étudiants. Il s'agit de la Bibliothèque François Mitterand, la Bibliothèque Sainte-Geneviève et de la bibliothèque du Centre Georges Pompidou-Beaubourg. De plus, les étudiants peuvent accéder aux bases de données Psylne, Psynet et Medline.

L'installation d'une polyclinique est prévue, mais prendra probablement environ deux ans, comme cela est indiqué dans la prise de position. Des accords ont été passés avec les institutions suivantes :

Centre Hospitaliers Moulins Yzeure

Clinique du Château de Villebouzin

Centre Françoise Minkowska

Hôpital de l'institut Curie.

Ces accords sont considérés comme suffisants pour la mise en œuvre des études.

Le financement est assuré par les frais d'études qui sont les mêmes que sur le site de Vienne. Le plan de financement semble transparent.

## **7 Résumé et conclusion**

Le conseil d'accréditation autrichien a décidé à l'unanimité sur la base des informations disponibles et après amples consultations de faire droit à la requête d'accréditation du site de Paris.

A la même occasion, il attire l'attention de la SFPU sur le fait que la prise en compte régulière de la responsabilité de coordination et de suivi sur le site de Paris est une condition sine qua non de l'accréditation et que les progrès réalisés sur le site de Paris devront être prouvés dans les **comptes-rendus** annuels.

Les frais des expertises (avec frais de voyage et de séjour des experts) s'élèvent à 3.988,10 euros. Le demandeur n'a pas formulé d'objection au montant.

#### **VOIES DE RECOURS**

Aucun appel ne peut être soulevé contre la présente décision administrative.

#### **NOTA**

Vous pouvez interjeter recours contre la présente décision administrative auprès de la cour administrative ou la cour constitutionnelle dans les six semaines après notification. Le recours doit être signé par un avocat. Conformément au § 24 de la loi sur la cour administrative 1985 et conformément au § 17a de la loi sur la cour constitutionnelle 1953, l'interjection d'un recours est sujette au paiement de 220 euros.

Pour le conseil d'accréditation :  
(signée : ) dr. Hannelore Weck-Hannemann, prof., présidente